

Une touche de vert

GRANDSON Bien que le budget 2022 de la Commune s'annonce déficitaire, il amorce un élan en faveur de la protection de l'environnement.

TEXTES ET PHOTO : C. MD

Prudence. Tel sera le mot qui dictera les décisions de la Municipalité et du Conseil communal de Grandson en 2022. En effet, après un humble débat, l'organe délibérant a validé lors de sa dernière séance 2021 un budget déficitaire.

L'excédent de charges de 889 800 francs, sur un total de revenus de 21,4 millions de francs, esquisse une trajectoire inquiétante pour la Cité d'Othon, puisqu'il est en augmentation de 128 800 francs par rapport au budget 2021. « Les éléments en main de la Municipalité parlent pour le maintien d'une grande prudence dans l'élaboration de ce budget, tant les incertitudes liées à la situation sanitaire sont grandes, l'on parle déjà d'une cinquième vague de Covid-19. La stagnation de notre population ainsi qu'une prévision à la baisse des revenus des impôts sont également des indicateurs préoccupants », a souligné l'exécutif, rappelant avoir

« très peu de prise » sur les charges. La Commission des finances a d'ailleurs indiqué que 40% des dépenses communales sont liées à des participations à des collectivités publiques cantonales ou d'associations de communes. Après analyse, elle a félicité les élus pour les efforts consentis et l'application de ses recommandations émises ces dernières années. Elle retiendra toutefois que la marge d'autofinancement (883 900 francs), bien que supérieure à celle de l'an dernier, ne suffira pas à financer les projets d'investissement prévus pour 2022 et totalisant quelque 6,3 millions de francs. Dans ce chapitre, plusieurs travaux en faveur de l'environnement seront prévus (*lire ci-dessous et pages suivantes*). D'ailleurs, un fonds de 42 600 francs fait désormais son apparition dans les comptes (financé en totalité par une nouvelle taxe communale).

Il est à préciser encore que le Conseil communal a également accepté de relever le plafond d'endettement de 40 à 58 millions de francs.

18,5/20

Comme la note attribuée lors de la première taxation du gruyère produit sur l'alpage de La Grandsonnaz cet été.

Audit réussi !

Le président du Conseil communal Denis Villars a annoncé que le bureau avait été audité par le préfet. « Aucun dysfonctionnement n'a été signalé », s'est-il félicité.

Lampadaires LED

La Municipalité a annoncé que les treize lampadaires du Pécos et près du terrain de football ont été remplacés par des LED. En plus de consommer globalement moins que les précédents, ils ont aussi été programmés pour éclairer moins fort la nuit. Une opération similaire sera effectuée ce mois sur la place du Château. Cinq autres secteurs ont été identifiés pour instaurer un abaissement de la luminosité.

En transition

L'exécutif a décidé de s'engager dans un Plan énergie et climat communal. Avec le soutien du Canton, Grandson va ainsi entamer sa transition énergétique dès 2022 avec, dans une première phase, un bilan carbone. Cela permettra d'établir des objectifs. Puis la localité devra réaliser une dizaine de mesures en tout cas et, pour cela, elle sera accompagnée par un mandataire externe.

Plus de prairies

Grandson a signé une chartre avec le Canton afin d'optimiser le potentiel écologique des prairies maigres qui subsistent quasi uniquement au bord des routes. Ainsi, le bourg s'engage à renoncer aux produits phytosanitaires et à faire des fauches annuelles. La Commune remplacera ses haies de laurèle par des plantes indigènes avec l'aide de l'Alliance vaudoise pour la nature, et invite les particuliers à en faire de même.

Contre le cancer

Comme le veut la tradition de fin d'année, les conseillers communaux ont offert les jetons de présence de leur dernière séance. Le président Denis Villars a eu le privilège de choisir à quelle association il souhaitait attribuer le montant économisé et c'est en faveur de la Ligue vaudoise contre le cancer que son choix s'est porté. En plus de la recherche, elle propose de multiples aides aux familles.